

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En Exercice	Votants
15	15	13

Séance du 10 février 2026

Date de la convocation
03 février 2026

Date de la séance
10 février 2026

N°2026_02_04
--------------

Acceptation du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux de la Communauté Urbaine du Grand Reims pour l'opération : « Aménagement de la parcelle cadastrale n° ZB 75 Création d'un terrain de loisirs multigénérationnel »

Le dix février deux mille vingt-six à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Catherine MALAISE.

**Présents** : Catherine MALAISE, Claude LÉVÊQUE, Chantal WAGNER, Benjamin WAQUELIN, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Benoît LEBON, Jean-Michel BOSTYN, Audrey POTAUFEUX, Jean-Noël GODIN

**Absents ayant donné procuration** : Jocelyne LARUE représentée par Catherine MALAISE, Brigitte GODART représentée par Chantal WAGNER, Frédéric LEFEVRE représenté par Audrey POTAUFEUX

**Absents excusés** : Justine MARCY-CHINCHILLA

**Absents** : Damien GOULARD

**Secrétaire de séance** : Chantal WAGNER

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,

**VU** la délibération n° CC-2024-83 du conseil communautaire du 27 juin 2024 créant le Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (2025-2027),

**VU** le règlement adopté par délibération n° CC-2025-74 du conseil communautaire du 26 juin 2025,

**VU** la délibération n° 2025-10-08 du conseil municipal du 10 octobre 2025, sollicitant l'octroi du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux sous la forme d'un versement d'un fonds de concours pour les travaux relatifs à la création d'un terrain de loisirs multigénérationnel,

**VU** la délibération n° CC-2025-257 du conseil communautaire du 17 décembre 2025 décidant l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Prouilly,

**CONSIDÉRANT** que l'attribution de ce fonds de concours doit faire l'objet d'une délibération concordance du conseil municipal de Prouilly,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 11 voix pour, 2 voix contre,

**DÉCIDE**

- d'accepter le fonds de concours accordé par la Communauté Urbaine du Grand Reims pour les travaux relatifs à la création d'un terrain de loisirs multigénérationnel, pour un montant de 72 007,95 € HT sur un montant de travaux de 391 880,00 € HT ;

- d'autoriser le Maire à signer la convention entre la commune et le Grand Reims, ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

Le Maire,  
Catherine MALAISE

*C. Malaisé*



Date de transmission de l'acte: 16/02/2026  
Date de réception de l'AR: 16/02/2026

051-215104159-2026\_02\_04-DE

A G E D I

Date de transmission de l'acte: 16/02/2026

Date de reception de l'AR: 16/02/2026

051-215104159-2026\_02\_04-DE

A G E D I